

Procédure de délivrance de visas

Date : Tuesday, 9 May, 2017

aux délégations participantes aux VIIIes Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire / Abidjan 2017



[1]

Dans le cadre des VIIIes Jeux de la Francophonie, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, a autorisé l'octroi de visas à titre gratuit (visas de courtoisie), à l'ensemble des délégations des Etats et Gouvernements membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), dont les listes auront été validées par le Comité International des Jeux de la Francophonie (**CIJF**) et communiquées au Comité National des Jeux de la Francophonie (**CNJF**).

Le CNJF invite en conséquence toutes les délégations participantes à observer les procédures administratives de délivrance des visas d'entrée sur le territoire ivoirien.

- [procédure de délivrance de visas aux délégations participantes aux VIIIes Jeux de la Francophonie](#) [2]
- [fiche d'identification immigration](#) [3]



MINISTÈRE AUPRÈS DU PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE, CHARGÉ
DES VIII^{ES} JEUX DE LA FRANCOPHONIE

COMITÉ NATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

PROCEDURE DE DELIVRANCE DE VISAS AUX DELEGATIONS PARTICIPANTES AUX VIII^{ES} JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Dans le cadre des VIII^{ES} Jeux de la Francophonie, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, a autorisé l'octroi de visas à titre gratuit (visas de courtoisie), à l'ensemble des délégations des Etats et Gouvernements membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), dont les listes auront été validées par le Comité Internationale des Jeux de la Francophonie (CIJF) et communiquées au Comité National des Jeux de la Francophonie (CNJF).

Le CNJF invite en conséquence toutes les délégations participantes à observer les procédures administratives de délivrance des visas d'entrée sur le territoire ivoirien qui sont les suivantes.

I. Etapes d'octroi de visas gratuits dans le cadre des VIII^{ES} Jeux de la Francophonie.

1. Liste des Pièces à fournir

- 01 fiche d'identification immigration renseignée, téléchargeable sur le site du CIJF www.jeux.francophonie.org et sur le site du CNJF www.abidjan2017.ci
- 01 passeport en cours de validité au moins 06 mois à la date de la demande du visa ;
- 01 copie de la première page du passeport ;
- 01 photo d'identité en couleurs aux normes internationales, standard Côte d'Ivoire (format 4,5 x 3,5cm) ;

2. Transmission des listes et des documents

- Transmission de la liste des délégations des Etats et Gouvernements au CIJF, à l'adresse cijf@francophonie.org
- Transmission par le CIJF de la liste validée des délégations au CNJF ;
- Transmission par le CNJF des listes des délégations aux Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; et au Ministère des Affaires Etrangères ;
- Transmission par le Ministère des Affaires Etrangères des listes aux différentes Ambassades et Consulets Généraux de la Côte d'Ivoire ;
- Transmission de l'ensemble des pièces à fournir aux Ambassades et Consulets Généraux par les délégations participantes.

[2]

Mots-clés :

- Côte d'Ivoire/Abidjan 2017
- Jeux de la Francophonie
- visa

Source URL: <https://www.jeux.francophonie.org/en/actualites/procedure-de-delivrance-de-visas>